

Chantier de conception d'une formation ISO 37101

Contexte

La norme « ISO 37101 – Développement durable au sein des communautés territoriales » apporte aux collectivités **une méthodologie pour définir une stratégie, globale ou à l'échelle d'un projet, de développement urbain durable.**

L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) est une organisation indépendante, qui rassemble 161 pays et élabore des normes d'application volontaire, en réponse aux enjeux mondiaux.

L'AFNOR (Association Française de Normalisation) dirige le comité technique ISO/TC 268, à l'origine de la norme ISO 37101, et assure l'édition française de la norme ISO 37101.

Chantier ÉcoCité 2018

La démarche ÉcoCité ambitionne, en 2018, de mener une expérimentation d'utilisation de la norme ISO 37101 avec 5 ÉcoCités pilotes, en vue de concevoir une formation au management intégré de projets urbains durables, dispensée en 2019 sur la base des retours d'expérience des ÉcoCités pilotes.

Principes de la norme ISO 37101

Publiée en 2016, la norme ISO 37101 permet notamment une analyse transversale de l'action d'une collectivité, pour la mise en place d'un système de management capable de structurer et de conduire cette action. **C'est une méthode pour tirer le meilleur parti d'un projet.**

Dans le cadre du présent chantier, nous l'appliquerons à des projets concrets en cours en 2018 qui pourront porter une des deux échelles suivantes :

- **Des schémas directeurs globaux**
- **Des projets précis au sein de chaque ÉcoCité pilote** (ex : schémas directeurs sectoriels, projets d'aménagement localisés, etc.).

La norme ISO 37101 repose notamment sur :

- La prise en compte des principaux objectifs et domaines d'action du développement durable
- La mise en place de dispositifs participatifs ou partenariaux
- L'attribution claire des ressources et des responsabilités au sein d'une collectivité
- Le suivi et l'évaluation de sa propre utilisation sur le projet, dans une démarche d'adaptation et d'amélioration continue (*Plan-Do-Check-Act*)
- La définition d'un standard de vocabulaire et de valeurs partagé dans le monde entier (issus notamment de l'Objectif Développement Durable n°11)

Fonctionnement de la méthode ISO 37101

Le cœur de la norme ISO 37101 est le questionnement systématique des projets et des stratégies de territoire au regard des 6 finalités du développement durable :

- | | |
|---|--|
| 1. Attractivité | 4. Utilisation responsable des ressources |
| 2. Préservation et amélioration de l'environnement | 5. Cohésion sociale |
| 3. Résilience | 6. Bien-être |

En fonction des projets sont mobilisés un ou plusieurs des 12 domaines d'action du développement durable :

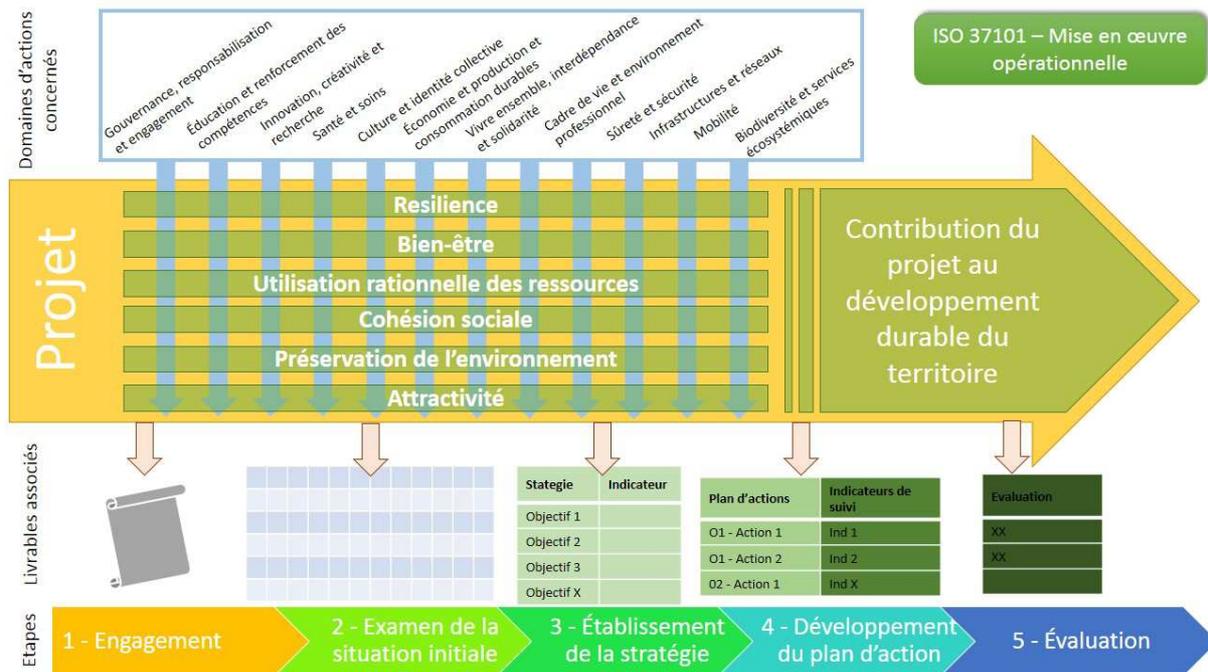
- | | |
|--|---|
| 1. Gouvernance, responsabilisation et engagement | 7. Économie, production et consommation durables |
| 2. Éducation et renforcement des compétences | 8. Cadre de vie et environnement professionnel |
| 3. Innovation, créativité et recherche | 9. Sûreté et sécurité |
| 4. Santé et soins | 10. Infrastructures et réseaux |
| 5. Culture et identité collective | 11. Mobilité |
| 6. Vivre ensemble, interdépendances et solidarité | 12. Biodiversité et services écosystémiques |

Dans le cas d'utilisation de la norme sur une stratégie intégrée de territoire, les 12 domaines d'actions (voire davantage en fonction du territoire) sont à prendre en compte.

La collectivité interroge le projet de territoire pour le mettre en adéquation avec les 6 finalités du développement durable, et pour l'ensemble des domaines d'action concernés. Il s'agit finalement d'identifier et de travailler à maximiser les retombées positives d'un projet et de n'omettre aucune composante du développement durable.

Au-delà de la définition du projet, le questionnement proposé par la norme doit être poursuivi tout au long de la mise en œuvre et de la vie d'un projet de territoire.

Figure 1 : la grille d'analyse ISO 37101



Conception de la formation

Dans le cadre du renouvellement de la démarche ÉcoCité, le bureau AD5 ambitionne de capitaliser sur l'expérience de quelques référents pour proposer, en partenariat avec un établissement de référence (Ecole des Ponts et Chaussées...), une formation labellisée ISO 37101 et ÉcoCité.

L'équipe d'AMO pour le renouvellement de la démarche sélectionne et accompagne 5 ÉcoCités pilotes pour l'utilisation de la norme ISO 37101 sur un projet de territoire. La capitalisation sur ces retours d'expériences se fera notamment à l'occasion de 4 groupes de travail en 2018, avec des praticiens de la norme ISO 37101 (Cerema, CGEDD, DIVD Rêve de scènes urbaines).

Groupes de travail

Un premier groupe de travail avec les ÉcoCités pilotes se réunira début avril, pour identifier les projets supports (gouvernance, parties, prenantes, etc.), présenter le déroulement du chantier sur l'année 2018, et définir les premières pistes d'utilisation de la norme ISO 37101.

Quels avantages pour votre ÉcoCité ?

1. Monter en compétence sur une nouvelle méthode de management de projet urbain intégré au service du développement durable, avec un accompagnement de l'AMO du Ministère de la Cohésion des Territoires
2. Conforter votre rôle de référent ÉcoCité en devenant formateur dans un établissement de référence, sur un sujet à l'avant-garde en matière de gouvernance et de ville durable
3. Faire connaître la démarche ÉcoCité et vos réalisations auprès des utilisateurs de la norme ISO 37101 et de futurs acteurs de la ville durable en France et à l'international.

Pour en savoir plus et participer à la conception de l'offre de formation ISO 37101, contactez le Groupement 360, AMO du Ministère de la Cohésion des Territoires : Valentin DUBOIS (vdubois@360-agence.com).